Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260630-2026_133-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET :
Avis formalisé sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gents du voyage 2026-2032 (SDAHGV 35)

N° 2026-133

L'an deux mille vingt-six

Le 30 juin, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Bain de Bretagne, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
AUBRY Sophie, BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BOURHIS Isabelle, BRIZARD Philippe, BRULLÉ Christophe, BRUNEAU Dominique, COGREL Chrystèle, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GOHIER Myriam, GUYOMARD Jean-François, HAMEON Philippe, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JANVIER Norbert, JUGAN David, LE GALL-LE BLEIZ Maud (à partir de la délibération 2026-122), LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, LOUIS Gwénola, MACÉ Christophe, MARCAULT Carine, MARTIN Frédéric, MERAULT Charlotte, MESLIN Kévin, MINIER Vincent, MOREL Anthony, MORICEAU Marie-Françoise, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas (à partir de la délibération n°2026-121), PILARD Jean-François (à partir de la délibération n°2026-131), POULAIN Christian, RIO François, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, THERON Ludivine.

. pouvoirs

BERTON Jean-Eric	à	Marie-Françoise MORICEAU
GICQUEL Mikaël	à	POULAIN Christian
GOUR Christèle	à	MINIER Vincent
LE GALL-LE BLEIZ Maud	à	BLOUIN Soazic (jusqu'à la délibération 2026-121)
PILARD Jean-François	à	BOURHIS Isabelle (jusqu'à la délibération n°2026-130)
TEILLARD Stéphanie	à	BRIZARD Philippe

DATE DE CONVOCATION :
le 22/06/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**42**
Votants	**46**

Mme SOLLIER Jacqueline a été désignée Secrétaire de séance.

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriale ;

Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2020-2025 arrivé à échéance ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260630-2026_133-DE

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2024-4-4 du Conseil communautaire du 16 avril 2024 émettant un avis favorable à la procédure de révision du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

Vu le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032, élaboré conjointement par l'État et le Conseil départemental ;

Vu la procédure de consultation relancée par la Préfecture et le Conseil départemental ;

Vu la délibération n°2025-202 du Conseil communautaire du 2 décembre 2025 émettant un avis favorable sur une précédente version du schéma ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Solidarités-Emploi réunie le 12 novembre 2025 ;

Considérant que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage constitue un document de planification visant à coordonner les actions publiques en matière d'accueil, d'habitat et d'accompagnement des gens du voyage ;

Considérant que son élaboration repose sur une démarche partenariale associant les collectivités territoriales, les services de l'État, le Conseil départemental, les associations, les représentants des gens du voyage et les acteurs de terrain ;

Considérant que ce travail collaboratif a permis d'établir un diagnostic partagé à l'échelle départementale et territoriale ;

Considérant que le projet de schéma 2026-2032 s'appuie sur l'évaluation du précédent schéma 2020-2025 et intègre des actions en matière d'accueil, d'habitat, et d'accompagnement socio-éducatif ;

Considérant que le schéma comporte 44 fiches actions thématiques, une fiche dédiée à la gouvernance et des déclinaisons territoriales pour chacun des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant que les enjeux identifiés à l'échelle départementale portent notamment :

- sur la modernisation et l'amélioration des aires d'accueil ;
- sur la structuration des dispositifs d'accueil (terrains de petits et grands passages, gestion des stationnements) ;
- sur le développement de solutions d'habitat adaptées, malgré les contraintes foncières et économiques ;
- sur la résorption de l'habitat précaire et des situations irrégulières ;
- sur l'amélioration de l'accès aux droits, aux soins et à l'accompagnement social, notamment face aux enjeux d'illettrisme et d'illectronisme ;

Considérant qu'à l'échelle de Bretagne porte de Loire Communauté, l'aire d'accueil dispose d'une capacité de 12 emplacements avec un taux d'occupation moyen de 57,5 % entre 2020 et 2025 ;

Considérant que les objectifs fixés dans le précédent schéma ont été globalement atteints en matière de gestion, de coordination sociale et de participation à la gouvernance, malgré des difficultés liées à la disponibilité foncière pour la création de terrains familiaux ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260630-2026_133-DE

Considérant que le nouveau schéma prévoit pour le territoire :

- l'étude de la création d'un terrain de petits passages afin de mieux encadrer les stationnements et prévenir les installations illicites ;
- la réhabilitation de l'aire d'accueil après 20 ans de fonctionnement afin d'en améliorer le confort et d'en maintenir la capacité ;
- la réalisation d'une étude d'opportunité à mi-parcours pour réévaluer les besoins en habitat et accompagner la régularisation de certaines situations ;

Considérant que ces orientations s'inscrivent dans la continuité des actions engagées par la communauté de communes et répondent aux besoins identifiés sur le territoire ;

Considérant que le projet de schéma, dans sa version issue de la nouvelle procédure de consultation, demeure conforme aux objectifs précédemment validés par la collectivité ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- EMET UN AVIS favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine pour la période 2026-2032.

- AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération à la Préfecture et au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la procédure de consultation.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE